Cercle de Médecine de l’Université libre de Bruxelles, sous l'acronyme : « CM »

Route de Lennik 808 bte 631

1070 Bruxelles

Règlement d’ordre intérieur (ROI)

Titre I. Nomenclature

1.1. L’Organe d’administration (OA), comme défini dans les statuts, est également appelé "comité de cercle". Il est composé d'administrateur.x.ice.s dit "délégué.x.e.s".

1.2. Le bureau administrateur (BA), comme défini dans les statuts, est souvent réduit à la simple appellation de "bureau".

Titre II. L’Organe d’administration

2.1. L’Organe d’administration dit "le comité de cercle", composé des administrateur.x.rice.s dit "les délégué.x.e.s", se voit attribuer un certain nombre de responsabilités communes afin d'assurer la pérennité du redoutable Cercle de Médecine.

2.1.1. Veillez, dans la mesure de ses moyens, à ce que chaque activité du CM soit une réussite (que celle-ci soit dans le cadre de ses fonctions ou non).

2.1.2. Tout au long de son mandat, apporter les initiatives et l'impulsion nécessaire au Cercle de Médecine pour remplir aux mieux ses objectifs (cf. statuts, article 3).

2.1.3. Comprendre et remettre en question les coutumes et les traditions du CM.

2.2. Certaines tâches spécifiques sont attribuées aux différent.e.s délégué.x.e.s :

2.2.1. Le.la Président.x.e , comme le drapeau, représente l'association, l’OA et toustes ses membres.

À-travers ses déclarations et ses actions, Iel porte leurs voix. Iel veille à la pérennité et la grandeur du Cercle de Médecine en interne comme en externe en centralisant, coordonnant et donnant une direction aux activités du comité.

Iel est la personne de référence pour les étudiant.x.e.s, la faculté, l'ULB ou n'importe quel organisme ou association.

Le.la président.x.e décide des heures, dates, et ordres du jour des réunions de cercle, du bureau, assemblées générales ou autres et les dirige.

Iel s’occupe également de distribuer les places de bal aux délégué.x.e.s de cercle et de relever le courrier.

Pour finir, le.la président.x.e est responsable du drapeau, de son entretien et de sa visibilité sur chaque événement indiqué ainsi que de la propreté et de l'entretien de la salle de réunion.

Vu son rôle de communication, centralisation et de représentation, ce rôle ne peut être tenu que par 1 seule personne à la fois.

2.2.2. Les Vices-Président.x.e.s sont les bras droit et gauche du.de la président.x.e. Iels en savent autant que le.la président.x.e sur le cercle et ses activités en cours ce qui leur permet de le.la remplacer en cas d'absence dans n'importe quel circonstance.

Si le.la président.x.e est la référence en externe, elleux sont les personnes de référence en interne: iels veillent au bon fonctionnement d'ensemble du comité, sa bonne entente (team-building), sa productivité (coaching) et sa continuité (mementos).

Iels sont les garant.x.e.s du bon respect et de l'adaptation du présent ROI.

D'autre part les VPs s'occupent de : toute l'organisation et la préparation de la Saint-V, la vente des pass sur place, des pulls du comité de cercle, du week-end comité de cercle (et des autres team building), la soirée de rentrée du CM et de la JAPS.

Iels assistent aux assemblées générales et réunions de l’ACE. En cas d’absence, Iels se font remplacer par un autre membre du bureau.

Strictement 2 personnes pour le poste, la candidature se fait par couple.

2.2.3. Le.la Secrétaire représente la partie administrative du cercle de médecine. Iel est chargé.x.e d'obtenir les autorisations d'occupation des locaux du cercle, de tenir informée la faculté et le service technique de nos activités, de la gestion des locations du cercle, de mettre à jour le moniteur belge, de veiller au respect des statuts et du ROI, de récolter les candidatures. Iel rédige les procès-verbaux des réunions de cercle et assemblées générales et les publie une fois approuvés.

D'autre part iel s'occupe des contacts avec l'ensemble des membres (golden, effectif, adhérant) du CM : édition, vente, enregistrement (Nom, prénom, mail, matricule ULB), newsletter, avantages,...

Dans cette optique iel travaille en coopération avec les PIC's, l'Organe, les PCM et autres, pour veiller à l'image du cercle et ainsi favoriser son renouvellement, à travers la promotion de ses activités (agenda, photo, publicité, ...).

Le.la secrétaire s'occupe également des relations avec les ancien.x.ne.s (mailing list, évènements, avantages, newsletter, ...)

Pour finir, iel s'assure de la bonne tenue de l'agenda du cercle (en interne, en ligne, ...) et gère les conflits d'horaires.

Le.la secrétaire doit s'assurer que chaque événement du cercle propose un avantage pour chaque membre du cercle.

Strictement 1 personne pour ce poste.

2.2.4. Les Trésorier.x.e.s sont chargé.x.e.s de la gestion financière de l'association.

Iels fixent les budgets prévisionnels en coopération avec chaque poste et peuvent arrêter toutes dépenses qu'iels trouveraient inconsidérées jusqu'à la décision du bureau qu'ils peuvent convoquer à cet effet.

Iels doivent tenir leurs comptes à jour et disponibles à tout moment, pour l'OA ou un.e révis.eur.x.euse qui lui en fait la demande (approuvée par le BA).

Les trésorier.x.e.s aussi sont chargé.x.e.s de fournir des fonds de caisse aux délégué.x.e.s qui leur en font la demande et vont chercher le courrier régulièrement.

Maximum 2 personnes pour ce poste, la candidature se fait par couple.

2.2.5. Les Délégué.x.e.s Folklores assurent le maintien de l'ensemble folklore carabin au sein du CM, tant par le chant, la bleusaille ou d'autres initiatives folkloriques propres.

Iels sont proposé.x.e.s au poste par le comité de baptême, selon leur propre mode de sélection.

Iels assurent, sous supervision d'un trésorier responsable, la gestion financière et l'organisation du folklore dans son ensemble, de la bleusaille et des activités du comité de baptême.

Lors de la bleusaille,iels sont responsables de la santé des bleu.x.e.s et gardent leurs coordonnées à disposition en cas de besoin.

Iels doivent organiser au minimum 1 activité folklorique non-baptismale. Iels sont, avec le.la président.x.e de baptême, chargé·e·s chargé.x.e.s du lien entre le comité de baptême et le comité de cercle.

Strictement 2 personnes pour ce poste, la candidature se fait par couple.

2.2.6. Le.la Président.x.e de Baptême sait ce qu'il doit faire (enfin normalement).

2.2.7. Les Délégué.x.e.s Presses du Cercle de Médecine sont en charge de l'édition, de la vente et du renouvellement des syllabi, recueils d'examens, notes de cours, matériel de TPs, insignes, cartes membres, etc. pour les étudiant.x.e.s inscrit.x.e.s en faculté de Médecine.

Iels gèrent avec leurs coopté.x.e.s l'horaire des permanences aux PCM (généralement 12h30-13h30) et sont responsables de l'entretien de la.les photocopieuse.s et du local de vente.

Minimum 3 personnes pour ce poste, la candidature se fait par équipe.

2.2.8. Les Délégué.e.x.s Librex-Archives-Social-Culture (LASC) apportent un diversité importante pour les activités du cercle.

Iels organisent les activités culturelles à intervalle régulier (théâtre, cinéma, conférences, débats, voyages, ...) négociant des prix de groupes et des avantages membres.

Mais également des activités sociales (Relais pour la vie, quête sociale, récolte jouets, tournées Croix-Rouge, ...) et des pensées et actions librex (articles, ...).

Iels se chargent d'apporter aux archives de l'ULB les affiches, photos, Organes, ... préalablement récoltées sous format papier et format numérique chez les délégué.x.e.s et d'évaluer avec eux l'état des archives du cercle.

Les LASC doivent participer aux réunions Social/Librex de l'ACE, sous peine de retrait de leurs avantages ACE.

Minimum 2 personnes pour ce poste, la candidature se fait par équipe.

2.2.9. Les Délégué.x.e.s Bar-Midi-Hygiène s'occupent de la gestion du bar. Iels gèrent avec leurs coopté.x.e.s l'horaire des permanences d'ouverture du bar. Iels doivent veiller à assurer l'ordre et la qualité du service dans leur bar ainsi que la propreté des locaux en tout temps (hors activité de baptême). Avec l'aide des trésorier.x.e.s, iels gèrent les comptes de leur bar. Iels transmettront un compte hebdomadaire aux trésorier.x.e.s. Iels s'assurent également de l'approvisionnement des denrées alimentaires ainsi que des fûts et bières spéciales. Iels gèrent également les kickers.

Minimum 3 personnes pour ce poste, la candidature se fait par équipe.

2.2.10. Les Délégué.x.e.s Organe se chargent de l'édition de l'Organe (journal officiel du CM), en collaboration avec les délégué.x.e.s Organe du BEM, selon les termes de la charte se rapportant à ladite collaboration.

Pour cela, iels incitent autant que possible les membres, sympathisant.x.e.s et ancien.x.ne.s à proposer des articles.

Iels se chargent de la sélection, de la mise en page, de l'impression et de la distribution à l'ensemble des étudiant.x.e.s de la faculté (Cercle, Foyer, BEM, bibliothèques, auditoires, ...)

Iels éditent au minimum trois Organes sur l'année, après approbation de ceux-ci par le.la Président.x.e.

Minimum 2 personnes pour ce poste, la candidature se fait par équipe.

2.2.11. Les Délégué.x.e.s Photos-Infos-Communication (PIC) se chargent de créer, imprimer et clasher les affiches commandées par les délégué.x.e.s pour leurs évènements dans les délais impartis.

D'autre part, iels s'occupent de toute la couverture photo et propagande vidéo du cercle sur son site et via le compte Facebook du cercle.

Iels transmettent l'ensemble de leurs photos et affiches aux délégué.x.e.s LASC pour les archives.

Iels s'occupent également de la mise à jour du site internet et de la page Facebook du CM ainsi que la page Insta (admin de tous les évènements, centralisent les annonces, ...) sur base des sollicitations des délégué.x.e.s et d'autre part sur base de sa proactivité et son souhait de donner une bonne visibilité au Cercle.

Minimum 3 personnes pour ce poste, la candidature se fait par équipe.

2.2.12. Le.la Délégué.x.e Réanimation Cardio-Pulmonaire s'occupe de l'organisation des formations de réanimation cardio-pulmonaire en collaboration avec le SimLabS et l'ASBL BLSLC

Iel coordonne les formations de réanimation cardio-pulmonaire obligatoires dans le cursus de sciences médicales, de sciences dentaires et de sciences pharmaceutiques en collaboration avec les facultés de médecine, dentaire et pharmaceutiques.

Iel s'engage à organiser des formations tout public destinées en priorité à la communauté universitaire de l'ULB si le temps le lui permet.

Iel doit, de préférence être FULL instruct.eur.x.rice RCP-DEA reconnu.x.e par l'ERC. Si iel ne l'est pas, iel s'engage à le devenir durant son année de Délégué.x.e RCP.

Iel représente les autres instruct.eur.x.ice et le direct.eur.x.rice de cours au sein du cercle.

De par son rôle particulier, le.la délégué.x.e RCP n'est pas tenu.x.e aux mêmes engagements de présence aux événements que les autres délégué.x.e.s de cercle, même s'il y reste le.la bienvenue. Sa présence aux AGs reste toutefois requise.

Minimum 1 personne pour ce poste, la candidature se fait par équipe.

2.2.13. Les Délégué.x.e.s Sport organisent des activités sportives pour les étudiant.x.e.s en Médecine. Iels s'occupent également du ski et de la représentation du CM aux rencontres interfacs avec leurs coopté.e.s.

Minimum 2 personnes pour ce poste, la candidature se fait par équipe.

2.2.14. Les Délégué.x.e.s Bal et Fêtes (Balef) se chargent de l'organisation du bal et des TDs.

L'horaire de permanences au TD doit être transmis au moins la veille à tous les délégué.x.e.s, après approbation par le bureau.

Minimum 2 personnes pour ce poste, la candidature se fait par équipe.

2.2.15. Le.la Délégué.x.e Sponsors recherche des sponsors pour toutes les activités ponctuelles du cercle (en collaboration avec les délégué.x.e.s concerné.x.e.s) mais aussi des sponsors annuels. Iel se charge d'actualiser le carnet d'adresses pour les années suivantes. Iel se charge également de chercher des goodies pour les membres et les événements du cercle, tiennent à jour avec les délégué.x.e.s bar l'inventaire de ces goodies. Iel est en charge du Jupiler Ambassador Program et s'assure que les conditions requises afin de rester dans ce programme soient respectées chaque année.

Minimum 1 personne pour ce poste, la candidature se fait par équipe.

2.2.16. Les Délégué.x.e.s Event sont responsables de l'organisation des soirées récurrentes (Halloween, Barbecue du Carabin...) et ponctuelles dont le thème est décidé par elleux. Ils·elles gèrent l'horaire de la soirée et veillent à ce que tous les délégué.x.e.s soient à leur poste au cours de la soirée.

Minimum 2 personnes pour ce poste, la candidature se fait par équipe.

2.2.17. Le.la Délégué.x.e Banquet s'occupe de la pièce de théâtre annuel du CM.

Ceci comprend : l'écriture, le casting, la mise en scène et les répétitions du spectacle.

Iel se charge également de trouver une salle et un·e traiteur (ou autre) pour la soirée

Minimum 1 personne pour ce poste, la candidature se fait par équipe.

2.2.18. Les Délégué.x.e.s Eco-Responsable a 2 aspects à son poste, un aspect plus « externe » et l'autre plus « interne » :

- Iels auront régulièrement des réunions avec les délégué.x.e.s écoresponsables des autres cercles de l'ACE pour faire avancer des projets qui touchent à la "qualité de vie" des cercles. En l'occurrence, les projets qui rentrent pour l'année à venir dans ce poste sont : Build the cerk (tout ce qui touche aux infrastructures des cercles) et Modus vivendi (tout ce qui touche à la manière dont nous faisons la fête et ce qui peut être fait pour modifier les "mauvais comportements").

- En collaboration avec les délégué.x.e.s Réduction des Risques et Écologie de l'ACE, iels sont tenu.x.es d'assister aux différentes formations Réduction des Risques, Egalité et Inclusivité et Safe Zone.

- En collaboration avec les délégué.x.e.s **Egalité et Inclusivité** du Cercle de Médecine et de l'ACE, les délégué.x.e.s Eco-responsable devront assurer des permanences à la Safe Zone de la salle Jefke.

- Au sein du Cercle de Médecine, iels auront en charge tout ce qui touche à l'environnement. Iels auront pour rôle d'améliorer et consolider des concepts qui existent déjà, tel que les gobelets ACE la commande, la récupération à la permanence du Solbosch et la gestion globale des Ecocups et des cruches ou le tri sélectif ; de promouvoir et informer des initiatives environnementales de l'ULB (ou à plus grande échelle de Bruxelles, Belgique, ...) par le biais de conférence par exemple ; enfin de créer des nouveaux projets.

Minimum 2 personnes pour ce poste, la candidature se fait par équipe.

2.2.19. Les Délégué.x.e.s Décor auront un triple rôle :

- Un rôle représentatif : les délégué.x.e.s décor auront pour responsabilité de valoriser les événements (baptême, banquet, bal, pré-td, etc.) du Cercle de Médecine en créant des décors en association avec les responsables de l'événement. Les délégué.x.e.s décor soutient les autres délégué.x.e.s dans leurs différentes activités en se cantonnant au caractère décoratif de l'activité. En aucun cas, iels ne se substitueront aux organisat.eur.x.rice.s de l'événement.

- Un rôle économique : les délégué.x.e.s décor devront gérer un budget décor sur l'année de leur mandat et centraliser tous les matériaux, outils, etc. nécessaires à l'accomplissement des décors.

- Un rôle environnemental : en collaboration avec les délégué.x.e.s éco- responsable, les délégué.x.e.s décor auront également une responsabilité environnementale en privilégiant le recyclage des matériaux.

Les délégué.x.e.s décor seront soutenu.x.e.s par les délégué.x.e.s et par un comité d'aide dont iels pourront choisir la composition. En aucun cas iels ne réaliseront l'ensemble des décors seul.x.e.s.

Minimum 2 personnes pour ce poste, la candidature se fait par équipe.

2.2.20 Le.la Délégué.x.e Yes We Care aura pour rôle d'organiser une journée de sensibilisation à une pathologie durant son mandat. En collaboration avec une ou des associations, une récolte d'argent sera organisée sur le campus du Solbosch via différents moyens (stands d'associations, vente de nourriture, organisation de pré-TD ou de TD...) et les fonds seront reversés aux associations qui nous accompagnent.

Une ou deux personnes pour ce poste, la candidature se fait par équipe.

2.2.21 Le.la Délégué.x.e **Egalité et Inclusivité** aura plusieurs rôles :

- Assurer le respect de la Charte égalité et inclusivité.

- Assurer le lien avec le comité E&I de l'ACE afin d'aider aux permanences « Safe Zone » de différents événements.

- Etre le contact pour tout.e membre du Cercle pour toute plainte envers le Cercle ou autre membre du Cercle, liée à un non-respect de la charte, au harcèlement sous toutes ses formes ou à quelconque forme de mal être dans le cadre du Cercle. Les délégué.e.x.s **Egalité et Inclusivité** seront responsables des différentes procédures pour l'accompagnement des plaignant.e.s ainsi que le contact, l'accompagnement, les décisions et les éventuelles sanctions à émettre, toujours dans la plus grande clarté et dans le respect de l'anonymat et de la loi. Quand nécessaire, les délégué.e.x.s E&I informent le bureau des éventuelles décisions et finalités émises lorsqu'une procédure est terminée.

- Collaborer avec le bureau de toge en cas de non-respect de la charte folklorique dans le cadre de sanctions graves s'appliquant plus largement que le cadre de la bleusaille et du baptême (exemple : interdiction d'achat de pass St-V au stand du Cercle de Médecine).

- Participer activement à la sensibilisation des membres du Cercle aux thématiques diverses telles que les inégalités de tout type (liées aux genres, à la précarité étudiante, à la communauté LGBTQIA+, aux personnes en situation de handicap,…), le harcèlement, les violences psychologiques/physiques, ou autres.

Le.la délégué.e **Egalité et Inclusivté** doit obligatoirement avoir fait au minimum un an au sein du comité. Iel doit également ne pas être au sein d'une procédure.

2.2.22 Le.la Délégué.x.e Voyage aura pour rôle principal d'organiser le voyage à Peyresq. Iel est également libre d'organiser des city-trips. Maximum 1 personne pour ce poste.

2.3. D'autres tâches sont communes telles que le montage/démontage du bal, la participation aux TDs CM (Erasme et Jefke) à raison de 4 heures de travail (6 heures pour le bureau) et d'autres demandes d'investissements sporadiques incombent à tous les membres du comité de cercle.

2.3.1. Les membres du comité de cercle sont responsables de leur poste devant le bureau. Celui-ci pourra prendre des sanctions vis-à-vis d'un membre du comité de cercle qui ne remplit pas sa fonction.

2.3.2. Les délégué.x.e.s de cercle reçoivent une carte ACE leur donnant accès gratuit et illimité aux TD's organisés à la salle Jefke par les cercles membres de l'ACE ainsi qu'aux baptêmes organisés à la Jefke pour les délégué.x.e.s baptisé.x.e.s.

Titre III. Coopté.x.e.s

3. Définition: volontaire pour aider un.e délégué.x.e dans sa tâche.

3.1. Conformément aux statuts, iel est choisi.x.e et présenté.x.e par les délégué.x.e.s à l'OA qui vote son admission.

3.2. Le.la délégué.x.e est responsable des faits et gestes du.de la coopté.x.e dans le cadre de ses activités pour le cercle. C'est donc un contrat de confiance entre le.la délégué.x.e et le.la coopté.x.e.

3.3. Conformément aux statuts du cercle, les coopté.x.e.s sont membres effectifs et n'ont aucune obligation vis-à-vis des autres membres du comité.

3.4. Le.la secrétaire, en accord avec le bureau, se réserve le droit de limiter le nombre de coopté.x.e.s et peut demander à une mise à jour de la liste des coopté.x.e.s d'un poste lorsqu'iel le juge utile.

3.5. En dehors de ces éléments, les délégué.x.e.s sont libres et vivement incité.x.e.s à la cooptation, élément important pour la continuité du Cercle de Médecine et la qualité de ses activités.

Titre IV : Comité de Baptême

4. Comme mentionné dans les statuts, les membres du comité de baptême sont membres effectifs de droit.

4.1. Le Comité de Baptême doit désigner les candidat.x.e.s aux postes de délégué.x.e.s Folklores et président.x.e de baptême.

4.2. Le comité de baptême est responsable de l'organisation, de la bonne tenue et de la propreté des locaux du cercle, loués sans frais.

4.3. Le comité de baptême s'engage à adapter les coûts (financiers) et le format de ses activités (longueur, fréquence) pour rendre ses activités accessibles à un maximum d'étudiant.x.e.s de la faculté de médecine. Dans cette optique, le.la président.x.e du Cercle de Médecine a un droit de regard sur les préparatifs et la réalisation des activités du comité de baptême.

4.4. Lors d'une dette importante (pass guindaille !) d'un.e comitard.x.e de baptême (bureau de toge y compris) envers le cercle la veille de la première activité de baptême, le bureau se réserve le droit de lui interdire la participation à l'activité.

4.5. Le.la président.x.e de baptême, le.la délégué.x.e folklore et le comité de baptême sont considéré.x.e.s responsables des agissements et des coûts additionnels engendrés par les ancien.x.ne.s comitard.x.e.s (vieux.vielles con.x.ne.s) lors de leurs dérapages.

Titre V. Ordre du Grand Carabin

Les vlecké.x.e.s de l'ordre du Grand Carabin, ayant démontré leur dévouement envers le cercle, peuvent devenir membres effectifs sur simple demande écrite au.à la secrétaire (minimum 3 semaines avant l'assemblée générale la plus proche) et ainsi bénéficier des avantages et du droit de vote.

Le.la Grand.x.e Maître.x.sse de l'Ordre du Grand Carabin faisant fonction se voit offrir une carte membre golden dès le début de son mandat.

Titre VI. Divers

7.1 En chaque début d'année académique, le bureau votera : le montant de la cotisation membre adhérant, le montant de la cotisation membre d'honneur (golden), approbation des avantages exhaustifs golden, le prix des fûts au bar CM pour les comités, les étudiant.x.e.s de la faculté, les délégations, les étudiant.x.e.s ULB et les particulier.x.e.s et l'approbation du contrat de location du cercle.

Le comité vote l'approbation du présent ROI.

7.2. Comme indiqué dans les statuts, toutes modifications de ce présent Règlement d'Ordre Intérieur doivent faire l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration. Les modifications doivent être clairement énoncées dans l'ordre du jour de l'OA. Les modifications sont votées à la majorité des 2/3 (présents).

7.3. Une dérogation au ROI est votée à la majorité simple.

7.4. Que Vive Manneken Pis et le Cercle de Médecine.